



Communiqué de presse

**Succès de la loi TEPA :
Plus de 530 millions d'euros collectés pour les véhicules ISF
auprès de 45 000 souscripteurs**

Enquête « ISF et intermédiation »

Paris, le 9 juillet 2008

L'AFG et l'AFIC publient ce jour les résultats de leur enquête commune « ISF et intermédiation » qui permet de mesurer l'impact des mesures dites « ISF PME » prises dans le cadre de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA).

Les professionnels du Capital Investissement avaient vivement souhaité cette mesure qui donne tout son sens à la volonté des pouvoirs publics d'orienter davantage l'épargne vers le financement des entreprises de croissance. Ils se réjouissent que les chiffres de l'enquête qu'ils publient aujourd'hui en confirment le fort succès.

Ainsi, selon l'étude, **23 sociétés de gestion** ont collecté, à travers 29 fonds d'investissement (17 FIP, 11 FCPI, 1 FCPR), **environ 530 millions € auprès de 45 000 souscripteurs** (soit l'équivalent de 9% des redevables à l'ISF) qui bénéficient ainsi de l'abattement sur l'ISF tel que prévu par la loi TEPA d'août 2007. Le montant moyen des souscriptions s'établit donc à 11 200 €. Une première qui, au regard de la durée relativement courte de la collecte (du 25 mars au 15 juin 2008), laisse présager de résultats bien supérieurs pour l'année prochaine.

Plus précisément, la collecte réalisée au travers des FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) est estimée à près de 360 millions €, celle réalisée via des FCPI (Fonds Commun de Placement Pour l'Innovation) s'établit à 167 millions €. Enfin, près de 7 millions € ont été levés via le FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque).

Dans les 30 mois à venir, les fonds devraient investir au moins 330-350 millions € dans les PME au titre de la collecte de 2008.

Les FCPI déclarent vouloir investir en priorité dans les secteurs de l'Informatique, des Télécoms, des Biotechs et du Médical. Les FIP concentreront majoritairement leurs investissements dans les régions Ile-de-France, Bourgogne et Rhône-Alpes.

« L'AFIC et l'AFG se félicitent de cette mesure et de son succès. Elle permet aux professionnels du Capital Risque et du Capital Développement de renforcer leur capacité d'investissement en direction des PME en région ainsi que des jeunes entreprises innovantes » ont déclaré Pierre de Fouquet, président de l'AFIC et Alain Leclair, président de l'AFG.

Chiffres clés

Véhicules d'investissement	Nombre de fonds	Capitaux levés
FCPR	1	7 millions €
FCPI	11	167 millions €
FIP*	17	359 millions €
TOTAL	29	534 millions €

* Une société de gestion gérant 2 FIP n'a pas répondu à l'enquête. L'estimation des capitaux levés par ces deux véhicules s'établit à 25 millions €.

A propos de l'AFIC

Créée en 1984, l'**Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC)**, avec plus de 260 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement... En outre, l'AFIC compte 200 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, réglementaire et fiscale ; études et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise.

En 2007, les membres de l'AFIC ont investi plus de 12.6 milliards € dans plus de 1 500 entreprises. Avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement française classe au 1er rang d'Europe Continentale et au 3ème rang mondial.

Pour plus d'information : www.afic.asso.fr

A propos de l'AFG

L'**Association Française de la Gestion Financière (AFG)** représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective.

Les sociétés de gestion de portefeuille, dont le nombre dépasse désormais 500, gèrent près de **2500 milliards d'Euros**. Elles permettent aux investisseurs, particuliers et institutionnels, d'accéder aux compétences de professionnels de la gestion d'actifs. Elles répondent à des règles strictes, notamment en matière d'agrément et de contrôle, et sont placées sous le bloc de compétence de l'Autorité des marchés financiers. Au cours des dernières années se sont créées de nombreuses sociétés de gestion, dont près d'une cinquantaine en 2007 spécialisées la plupart du temps dans des secteurs innovants.

L'industrie de la gestion est à la pointe du développement de nouveaux types de techniques ou de produits spécialement adaptés à l'évolution de la demande et aux nouvelles conditions de marché : capital investissement, gestion active, gestion alternative, multigestion, investissement socialement responsable, fonds immobiliers, produits garantis ou à promesse.

Le capital investissement est devenu une branche très active du métier de la gestion. Les FCPR – FCPI-FIP s'adressent à une clientèle de plus en plus large. Ces dernières années ont été marquées par d'importantes évolutions d'ordre déontologique et réglementaire grâce notamment aux travaux de la commission capital-investissement que préside Christophe Bavière, président du directoire d'AGF Private Equity.

Pour plus d'information : www.afg.asso.fr

Contacts presse :

Pour l'AFIC : Stéphanie Elbaz, Publicis Consultants – Tel : 01 44 43 79 51 – stephanie.elbaz@consultants.publicis.fr
et Laurent Wormser – Tel : 01 44 43 79 18 – laurent.wormser@consultants.publicis.fr

Pour l'AFG : Dominique Pignot – Directrice de la communication – Tel : 01 44 94 94 17 – d.pignot@afg.asso.fr